


 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2018-20

Objet : Délibération portant adhésion des communes de Bonnetan, Créon, Croignon, Cursan, Le Pout, Sadirac, Saint Sulpice et Cameyrac à la compétence D « Défense extérieure contre l'incendie » au SIAEPA de la région de Bonnetan

Conseillers en exercice	30	Pour	26
Conseillers présents	19	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	7		
Suffrages exprimés	26		
Date de convocation	28/VI/2018		
Date d'affichage	28/VI/2018		

L'an 2018, le 10 juillet à 18h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à Pompignac (Maison de Cadouin), sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Denis LOPEZ**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac		
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Jean-Pierre SOUBIE
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Maryse AUBIN
Florent LODDO	Pompignac		Françoise IMMER
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf		Marc AVINEN
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses		Christian SOUBIE
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le 12 JUL. 2018

N° 2018-20

Objet : Délibération portant adhésion de commune à la compétence D « Défense extérieure contre l'incendie » au SIAEPA de la région de Bonnetan

Vu l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du SIAEPA de Bonnetan n° 10/2018 du 3 avril 2018 notifiée à la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" le 16 avril 2018

Vu la délibération du SIAEPA de Bonnetan n° 30-2018 du 20 juin 2018 notifiée à la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" le 9 juillet 2018

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 26 juin 2018

Rapport de synthèse :

Depuis le début de l'année 2018 les communes de Bonnetan, Créon, Croignon, Cursan, Le Pout, Sadirac et Saint Sulpice et Cameyrac, Cursan, Lignan de Bordeaux, Fargues Saint Hilaire, Salleboeuf, Loupes et Camarsac ont délibéré pour adhérer à la compétence D « défense extérieure contre l'incendie » du SIAEPA de la région de Bonnetan

Tableau des communes demandant l'adhésion à la compétence D « DECI »

Communes	Date de la délibération	COMPETENCE D « DECI » choix des missions		
		Création et maintenance des PEI (Base)	Schéma directeur (Optionnel)	Contrôle des PEI (Optionnel)
BONNETAN	29/01/2018	X	X	
CREON	31/01/2018	X		
CROIGNON	15/02/2018	X	X	X
LE POUT	05/03/2018	X		
SADIRAC	01/03/2018	X	X	
SAINT SULPICE ET CAMEYRAC	05/03/2018	X		
CURSAN	12/03/2018	X		
LIGNAN DE BORDEAUX	20/01/2018	X		
FARGUES SAINT HILAIRE	31/01/2018	X		
SALLEBOEUF	12/02/2018	X		
LOUPES	05/03/2018	X		
CAMARSAC	31/05/2018	X		

Conformément à l'article 4 des statuts du SIAEPA de la région de Bonnetan, le transfert de compétence s'opère dans les conditions fixées aux articles L5211-18 du Code général des collectivités territoriales pour l'adhésion à une compétence optionnelle.

Les membres du SIAEPA de la région de Bonnetan ont trois mois pour se prononcer sur ces sept nouvelles adhésions relatives à la compétence D « défense extérieure contre l'incendie » .

Vu la délibération du SIAEPA de Bonnetan n° 10/2018 du 3 avril 2018 notifiée à la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" le 16 avril 2018 et la délibération n°30-2018 du 20 juin 2018 notifiée à la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" le 9 juillet 2018

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'accepter l'adhésion des communes de Bonnetan, Créon, Croignon, Cursan, Le Pout, Sadirac et Saint Sulpice et Cameyrac, Cursan, Lignan de Bordeaux, Fargues Saint Hilaire, Sallebœuf, Loupes et Camarsac à la compétence D « défense extérieure contre l'incendie » du SIAEPA de la région de Bonnetan.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 10 juillet 2018

Le Président





Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Bordereau de signature



2018_20 DELIBERATION PORTANT ADHESION DES
COMMUNES DE BONNETAN CREON CROIGNON CURSAN LE
POUT SADIRAC ST SULPICE ET CAMEYRAC A LA
COMPETENCE D AU SIAEPA DE LA REGION DE BONNETAN

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	12/07/2018	 Visa
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	12/07/2018	 Signature  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA.V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		 Archivé

Dossier de type : Actes // sigpresident